

Informations pratiques

PROGRESS COM

Contact : Equipe Scolarité 01 44 54 16 00 contact@ecoleprogress.com

Accessibilité



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap

Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap : j.msihid@ecoleprogress.com

Formation :

| | |
|--|---|
| <p>Objectifs de la formation <i>Le titulaire du diplôme est capable :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -De conseiller les clients français et étrangers. -De vendre et assurer le suivi commercial des prestations. -D'accueillir et accompagner des touristes. -De créer et d'assurer la promotion de produits touristiques. -De collecter, traiter et diffuser des informations en relation avec le tourisme. | <p>Chaque bloc peut être validé indépendamment. La validation de tous les blocs permet d'obtenir le titre du BTS Tourisme.</p> <p>Rentrée <i>Septembre</i></p> |
| <p>Caractéristiques de la formation RNCP 14892</p> <p>Enseignements professionnels :</p> <p>U3 – TOURISME ET TERRITOIRES U4 – GESTION DE LA RELATION CLIENTELE TOURISTIQUE U5 – ELABORATION D'UNE PRESTATION TOURISTIQUE U6 – GESTION DE L'INFORMATION TOURISTIQUE</p> <p>Enseignements généraux :</p> <p>U1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION U2 – COMMUNICATION EN LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES ANGLAIS U22 – COMMUNICATION EN LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES LVB</p> | <p>Durée et tarifs</p> <p><i>En initial :</i> Durée : 2 ans Statut : étudiant Prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} année : 4290 euros - 2^{ème} année : 4290 euros <p><i>En alternance :</i> Durée : 2 ans Statut : Salarié alternant ou apprenti (Contrat : CDD de 12 à 24 mois) Prix : Formation gratuite (Financée par l'entreprise) Salaire : de 23 à 100% du SMIC selon votre âge, l'année de formation et le type de contrat (1^{ère} ou 2^{ème} année de BTS)</p> |
| <p>Méthodes mobilisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace numérique de travail - Possibilité de cours en distanciel - 9 salles de cours - Écrans numériques | <p>Rythme de l'alternance</p> <p>2 jours au centre de formation / 3 jours plus la totalité des vacances scolaires* en entreprise (pour chaque année de formation).</p> <p><i>* sauf périodes indiquées dans le calendrier de formation en alternance.</i></p> |
| <p>Modalités d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle continu des connaissances par les professeurs (DST hebdomadaires, exercices notés, devoirs maison). - BTS blancs deux fois par an (préparation aux écrits et aux oraux). - Evaluation de l'acquisition des compétences en entreprise (carnet d'apprentissage, visites en entreprise...) - Validation de stages (10 semaines en 1^{ère} année et 4 semaines en | <p>Suite de parcours post diplôme</p> <p>Licence professionnelle métiers du tourisme Licence professionnelle tourisme et loisirs sportifs Licence professionnelle organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration Licence professionnelle développement de projets touristiques</p> |

| | |
|--|--|
| <p>2^{ème} année) dans le domaine touristique. -Examen final : passage de l'examen du BTS au mois de mai en général.</p> | |
| <p>Métiers et domaines d'activité Débouchés professionnels : <i>Conseiller voyage, conseiller forfaitiste, chargé de promotion du tourisme local, médiateur culturel, employé de loisirs ou d'attractions, animateur, agent de vente et de réservation...</i></p> <p>Secteurs d'activité : <i>Entreprises de tourisme (agence de voyages, tours opérateurs, centrales de réservation, parcs d'attractions, sites de loisirs...) Entreprises de transports ou d'hébergement (clubs et villages vacances)</i></p> | <p>Équivalence et passerelle</p> <p>120 crédits ECTS</p> <p>Passerelle : <i>Dans le cadre d'une reconversion professionnelle pour une personne ayant exercé dans le domaine des loisirs ou du tourisme, ce BTS constitue une passerelle vers les métiers du tourisme.</i></p> |
| <p>Conditions d'admission (Diplômes et modalités d'admission)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme niveau Bac Général, Technologique, Professionnel Tertiaire, ou équivalent, au minimum. - La candidature se fait sur sélection de dossier et entretien de motivation individuel. <p><i>Pour les candidatures en alternance, l'inscription ne sera définitive qu'à la signature d'un contrat (Professionnalisation ou Apprentissage).</i></p> | <p>Admission définitive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après la validation de la candidature par la commission de l'établissement - À signature du règlement intérieur et conditions générales de ventes pour les étudiants en initial - À la signature d'un contrat d'alternance (ou au paiement de la formation si pas d'obtention d'entreprise) |

Mis à jour le 01/02/2023

V1